

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION D'UTILISATION PARTAGEE DES LOCAUX ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL)

DÉCISION N° DM-21-296 EN DATE DU 27 AOUT 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Projet Educatif Territorial,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'utiliser dans le cadre des activités péri et extra scolaires des locaux et équipements scolaires, notamment des salles de classe ;

## DÉCIDE

**DE** signer une convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale du Val-de-Marne, définissant les modalités d'utilisation des locaux et équipements scolaires pour l'organisation d'activités péri et extra scolaires, à partir de la rentrée 2021, pour la durée du Projet Educatif Territorial.

Pour extrait conforme, Le Maire,

Signé

**Charlotte LIBERT-ALBANEL** 

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20210827-Imc1H8782H1-AR Date de réception en Préfecture : 27/08/2021

Date de Publication : 27/08/2021